

LE COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

En conformité avec le mandat qui lui a été confié en vertu du paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité a examiné le programme d'immigration des investisseurs et, plus particulièrement, l'étude du document de travail intitulé Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, et il a convenu de soumettre le rapport suivant :

1, 2 et 3	6
4	7
5, 6 et 7	8
8, 9 et 10	9
11 et 12	10
13, 14 et 15	11
16	12
17 et 18	13
19, 20 et 21	14
22 et 23	15
24 et 25	16
26 et 27	17
28 et 29	18
30 et 31	19
32	20
33	21
34	22
CONCLUSION	23
ANNEXE A - Résumé des recommandations du Comité	24
ANNEXE B - Liste des témoins	25
ANNEXE C - Mémoires écrits	26
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	27